

Le cabinet Direcfi organise une réunion sur la Location meublée, inscription sur <http://gestiondepatrimoine.com/inscription>, n'hésitez pas à vous joindre à nous !

Marchés Financiers : Les étapes clés pour réussir ses investissements

La vie d'un investisseur n'est pas de tout repos. Les marchés financiers étant complexes et parfois imprévisibles, atteindre ses objectifs d'investissement n'est pas toujours facile.

Le guide joint vous rappelle quelques principes fondamentaux :

- ◆ Bien identifier vos objectifs, votre durée d'investissement, et n'essayez pas de spéculer.
 - ◆ Les meilleurs investisseurs ne sont pas des sprinters, mais des marathoniens.
 - ◆ Trop souvent, on achète haut et on vend bas...
 - ◆ Attention aux montagnes russes des émotions de l'investisseur
- ◆ Mettre en place une bonne diversification de son portefeuille
- ◆ Bien sélectionner ses fonds
 - ◆ Attention aux fonds stars : Un fonds passé avec de bonnes performances ne signifie pas qu'il sera aussi bon dans les années à venir.

Guide à télécharger sur :

<http://gestiondepatrimoine.com/dossiers/Les-etapes-pour-reussir-son-investissement.pdf>

Rénover son habitation pour défiscaliser

Le crédit d'impôt sur le revenu applicable aux dépenses visant à améliorer la qualité environnementale de l'habitation principale achevée depuis plus de 2 ans, renommé « crédit d'impôt pour la transition énergétique » (« CITE »), est applicable depuis le 1er septembre 2014. Depuis le 1/01/2015, les particuliers doivent faire appel, pour certains équipements, à un professionnel « Reconnu garant de l'environnement » (RGE)

◆ Suppression du bouquet de travaux

Dorénavant, une seule dépense suffit à déclencher le crédit d'impôt, quels que soient les revenus du contribuable.

◆ Augmentation et uniformisation du taux du crédit

Le taux du crédit d'impôt est porté à 30 % pour l'ensemble des dépenses, au lieu de 15 % ou 25 % auparavant.

◆ Extension du champ d'application du CITE

- ◆ les compteurs individuels pour le chauffage et l'eau chaude dans les copropriétés ;
- ◆ les bornes de recharge pour des véhicules électriques

Ce nouveau dispositif concerne les dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2015

Baisse des taux : pensez à renégocier vos emprunts immobiliers

Malgré les premiers signes de remontée des taux, rien d'alarmant!

Sous la pression de la dette grecque, les taux européens ont remonté, mais pas de répercussion immédiate sur les taux des prêts immobiliers.

Dans ce contexte, le rachat de vos emprunts immobiliers restent toujours très intéressant. Pour preuve, les taux moyens actuellement appliqués par les établissements bancaires.

Pour un emprunt résidence principale:

Durée	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
Le plus bas	1,30 %	1,50 %	1,70 %	2,16 %
Le plus haut	1,70 %	2,09 %	2,24 %	2,50 %

Exemple : 200 000 € empruntés en 2010 pour une durée de 20 ans au taux de 4 %.
Avec les taux actuels: **28 000 €** d'économie sur le coût total soit plus de **155 €/ mois**.